

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-066

L'an deux mille vingt cinq
Le dix-huit décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 12 décembre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Laurent VALLIER, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Corinne PASSERAT, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Objet de la délibération : RH - Crédit d'un emploi permanent

Mme Sheila MICHEL expose,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT qu'il est parfois difficile de préciser le grade de recrutement dans la mesure où l'emploi peut être occupé par des agents de grades différents.

Il convient donc de créer un emploi d'agent en charge des conseils municipaux, de la gestion du parc locatif, de l'urbanisme, de la gestion du PLU, à temps complet soit 35 heures à compter du 19/12/2025.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'un agent en charge des conseils municipaux, de la gestion du parc locatif, de l'urbanisme, de la gestion du PLU, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades d'adjoints administratifs ou du cadre d'emplois des adjoints administratif territorial contractuel, adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DECIDER :** de créer l'emploi d'un agent en charge des conseils municipaux, de la gestion du parc locatif, de l'urbanisme, de la gestion du PLU, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 19/12/2025, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit du grade d'adjoint administratif ou cadre d'emplois des adjoints administratif territorial contractuel, adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-066

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1^o 2^o 3^o 4^o 5^o 6^o ou 7^o du code général de la fonction publique,
 - Temps de travail : 35h.
 - Nature des fonctions : agent en charge des conseils municipaux, de la gestion du parc locatif, de l'urbanisme.
 - Niveau de recrutement : 6 années d'expérience sur le cadre d'emploi.
 - Niveau de rémunération : Indice majoré minimum 409 + IFSE de 430 €.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

